

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 020

Objet : Fixation des tarifs des séjours et sorties Ados 2024

Séance du six février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente

Présents (66) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE -
Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Danielle
MAMETZ - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY -
Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL -
Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline
SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Didier TIBERGHIEU - Pascal
DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Yves DELFOLIE
- Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA
- Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) -
Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric
JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Séverine MILLEVILLE (Suppléante)
- Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE -
Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES -
Elizabeth GRESSIER - Eddie BOULIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS -
Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Antony GAUTIER à Valentin BELLEVAL - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie
VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Luc VAN
INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence
BRISBART à Céline SAUZEAU - Michel DUHOO à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Gaël
DUHAMEL - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Eric SMAL
- Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Cindy SCHRAEN à
Pierre-Louis RUYANT

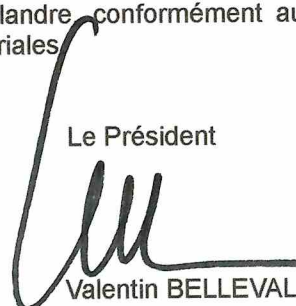
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Le Président



Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 6 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024 020

Objet : Fixation des tarifs des séjours et sorties Ados 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence de l'intercommunalité dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire, notamment en faveur de l'enfance et de la jeunesse en organisant des séjours et animations pour les jeunes de 12 à 18 ans ;

Considérant l'organisation de séjours de vacances avec hébergement durant la période des vacances scolaires 2024 ;

Il vous est proposé :

- de fixer les tarifs des activités de loisirs avec hébergement pour l'année 2024 comme suit :

Séjour Citoyen européen 2024 Dates à déterminer : 5 jours

Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs.

Coût total : 32 000 € soit 800 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	120 €
De 601 à 900 €	25 %	200 €
De 901 à 1 000 €	35 %	280 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	320 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	400 €

Séjour VOSGES du 08 juillet au 17 juillet 2024 : 10 jours

Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 41 400 € soit 1 000 € par jeunesse

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	150 €
De 601 à 900 €	25 %	250 €
De 901 à 1 000 €	35 %	350 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	400 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	500 €

Séjour PACA du 14 juillet au 26 juillet 2024 : 13 jours

Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 55 200 € soit 1 200 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	180 €
De 601 à 900 €	25 %	300 €
De 901 à 1 000 €	35 %	420 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	480 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	600 €

Séjour HAUTES-ALPES du 18 juillet au 27 juillet 2024 : 10 jours

Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	165 €
De 601 à 900 €	25 %	275 €
De 901 à 1000 €	35 %	385 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	440 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	550 €

Séjour PACA du 24 juillet au 05 août 2024 : 10 jours

Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 55 200 € soit 1 200 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	180 €
De 601 à 900 €	25 %	300 €
De 901 à 1 000 €	35 %	420 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	480 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	600 €

Séjour BOUCHES-DU-RHÔNE du 28 juillet au 06 août 2024 : 10 jours

Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif	Tarif PE 12
De 0 à 600 €	15 %	165 €	215 €
De 601 à 900 €	25 %	275 €	325 €
De 901 à 1 000 €	35 %	385 €	435 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	440 €	490 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	550 €	600 €

Séjour BOUCHES-DU-RHÔNE du 08 août au 17 août 2024 : 10 jours

Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif	Tarif PE 12
De 0 à 600 €	15 %	165 €	215 €
De 601 à 900 €	25 %	275 €	325 €
De 901 à 1 000 €	35 %	385 €	435 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	440 €	490 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	550 €	600 €

Séjour HAUTES-ALPES du 18 août au 27 août 2024 : 10 jours

Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	165 €
De 601 à 900 €	25 %	275 €
De 901 à 1 000 €	35 %	385 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	440 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	550 €

Séjour PARIS du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024 : 5 jours

Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs

Coût total : 28 000 € soit 700 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	105 €
De 601 à 900 €	25 %	175 €
De 901 à 1 000 €	35 %	245 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	280 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	350 €

Sortie à la demi-journée

Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs

Coût total : 1 600 € soit 40 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	6 €
De 601 à 900 €	25 %	10 €
De 901 à 1 000 €	35 %	14 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	16 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	20 €

Sortie à la journée thème de loisirs

Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs

Coût total : 2 400 € soit 60 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	9 €
De 601 à 900 €	25 %	15 €
De 901 à 1 000 €	35 %	21 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	24 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	30 €

Sortie à la journée thème de découverte

Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs

Coût total : 3 200 € soit 80 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	12 €
De 601 à 900 €	25 %	20 €
De 901 à 1 000 €	35 %	28 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	32 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	40 €

Sortie à la journée Parc thématique

Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs

Coût total : 4 000 € soit 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	15 €
De 601 à 900 €	25 %	25 €
De 901 à 1 000 €	35 %	35 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	40 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	50 €

- cette délibération annule et remplace la délibération n°2023/179 en date du 19 décembre 2023.

Vote :

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 6 février 2024,
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Le Président,

Valentin BELLEVAL

